



AFL
RAPPORT SUR LES
OBLIGATIONS
DURABLES
2023

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a considérablement modifié l'environnement économique et financier en Europe et dans le monde. Après la crise sanitaire Covid-19, ce contexte de guerre aux portes de l'Union européenne a eu de multiples et profondes répercussions sur les plans politique, social, économique et financier. L'interruption du commerce des matières premières a inévitablement entraîné une hausse importante des prix et notamment des prix de l'énergie.

Dans ce contexte, les collectivités locales françaises ont de multiples transitions à mener : économique pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, énergétique pour trouver de nouvelles réponses au changement climatique, mais aussi démographique, sociale ou numérique.



Outil de financement responsable des collectivités territoriales, l'AFL oriente l'épargne des investisseurs opérant sur les marchés financiers vers le financement de l'investissement des collectivités françaises. Conformément aux engagements sociaux et environnementaux de ses membres actionnaires, l'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux Objectifs de développement durable et de la promouvoir davantage en s'engageant dans une démarche RSE. Cette démarche s'articule autour de trois axes : réaffirmer l'identité et les spécificités de l'AFL dans le paysage du financement des collectivités locales en adoptant une raison d'être et des valeurs et en approfondissant la gouvernance et la transparence vis-à-vis des parties prenantes ; renforcer les engagements de l'AFL en tant qu'entreprise (télétravail, mobilité douce, déconnexion professionnelle, égalité hommes-femmes, signature électronique des documents, etc.) ; et doter les collectivités territoriales françaises de ressources durables.

Pour ce faire, l'AFL a mis en place un programme d'émission d'obligations durables en 2020. Les obligations durables sont proposées aux investisseurs durables et aux investisseurs disposant d'un portefeuille d'investissements durables ou simplement soucieux d'orienter leur épargne vers des investissements favorisant la transition vers un monde durable. L'émission d'obligations durables contribue ainsi à la diffusion des principes de la finance durable.

Le 9 juillet 2020, l'AFL a procédé à sa première émission d'obligations durables, d'un montant de 500 millions d'euros et assorties d'une échéance de sept ans.

Le 18 janvier 2022, elle a procédé à une nouvelle émission d'obligations durables du même montant et sur une échéance équivalente. Ces deux émissions, à 18 mois d'intervalle, ont rencontré un vif succès auprès des investisseurs qui ont reconnu la qualité et la transparence du dispositif mis en place par l'AFL.

Notre dispositif, qui a reçu un avis favorable de Moody's Investors Service (ex Vigéo Eiris), offre deux avantages majeurs : il permet à tous les types de collectivités, y compris les petites communes, d'accéder à un financement durable, et il évite aux collectivités locales de nombreuses démarches opérationnelles et administratives complexes (structuration d'un cadre, production de rapports et de données détaillées sur les projets).

Les collectivités locales s'investissent pleinement pour faire progresser la transition écologique. Elles s'engagent à ce que la banque qu'elles ont créée soit totalement en mesure de leur fournir des ressources durables pour relever ce défi.

*Par Yves Millardet,
Président du Directoire
de l'AFL*



TABLE DES MATIÈRES

01

À propos
de l'AFL

p04

03

Stratégie de
financement
de l'AFL

p11

05

Rapport sur l'utilisation des
fonds issus de l'émission
d'Obligations Durables
de 2020

p22

07

Revue externe &
contacts

p48

02

Les enjeux RSE au
cœur du modèle de
l'AFL

p07

04


Dispositif
d'Obligations
Durables
de l'AFL

p16

06

Rapport sur l'utilisation des
fonds issus de l'émission
d'Obligations Durables
de 2022

p35

An aerial photograph of a town, likely in France, featuring a river, a bridge, and a large church. A large blue circle is overlaid on the center of the image, containing the number '01' and the text 'À propos de l'AFL'. A red location pin is positioned at the top of the blue circle. The background shows a mix of residential buildings, green fields, and a vineyard.

01

À propos
de l'AFL

L'AFL : L'AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Banque publique de développement dédiée au financement des collectivités locales françaises



Collectivités locales :
100 % des actionnaires,
100 % des emprunteurs,
100 % des garants.

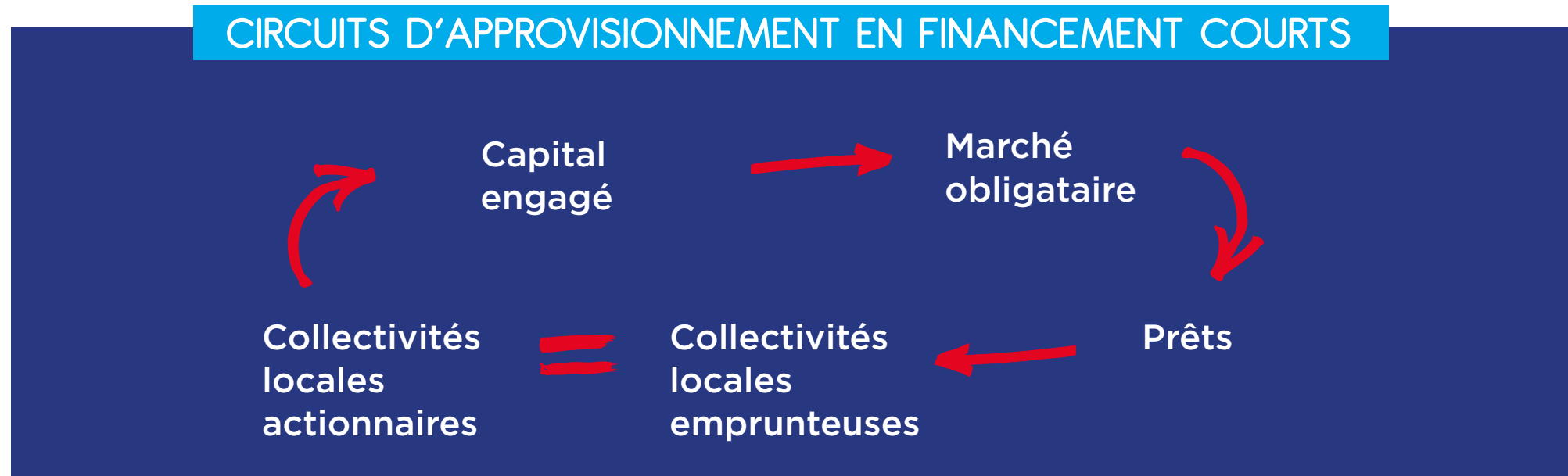


Autorisée par la loi bancaire du **26 juillet 2013**



La raison d'être de l'AFL est d'incarner une **finance responsable** visant à renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants.

CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT EN FINANCEMENT COURTS



Régions

Principales responsabilités :
Développement économique, transports et lycées



Départements

Principales responsabilités :
Action sociale, voirie et collèges



Groupements

Principales responsabilités :
Participation aux investissements dans les transports, l'assainissement, la gestion des déchets, le raccordement au réseau électrique, etc.



Établissements publics locaux

Gestion des services publics pour le compte d'une collectivité locale dans des domaines tels que la lutte contre les incendies, l'accompagnement social, etc.



Communes

Compétence générale au niveau local (principalement concernant le logement, l'environnement, les écoles primaires, etc.)

CHIFFRES CLÉS

[AU 31 DÉC. 2022]

MOODY'S
INVESTORS SERVICE

Aa3 (Stable) / P-1

S&P Global
Ratings

AA-(Stable) / A-1 +

+9 MILLIARDS D'€

Levés par l'AFL sur le marché obligataire depuis 2015

1,5 MILLIARD D'€

Levés par l'AFL sur le marché obligataire en 2022

599

Collectivités
locales
actionnaires

58 %

Des Français
résident au sein
de collectivités
membres
de l'AFL

23 %

Part de l'encours de la
dette des collectivités
locales membres de
l'AFL dans la dette
publique locale
française

+7

MILLIARDS D'€

Prêtés aux collectivités
locales depuis 2015

4ÈME PRÊTEUR

Aux collectivités
locales françaises
(source : Finance Active 2021)

14

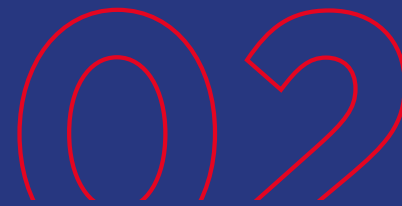
MILLIARD D'€

De prêts accordés à ses
membres en 2022

69 %

Part des consultations de
prêts dans lesquelles l'AFL
a été sélectionnée en 2022





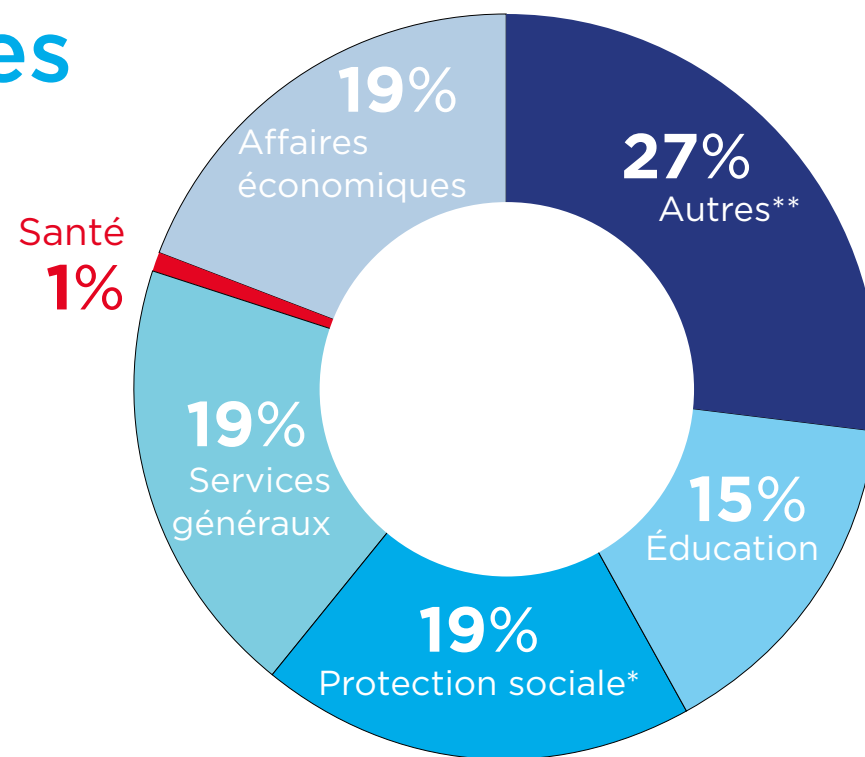
Les enjeux ESG au
cœur du modèle
de l'AFL

LES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

% des dépenses publiques locales

Les principales catégories de dépenses d'investissement des Collectivités locales françaises sont :

- les affaires économiques et les transports
- la protection sociale (essentiellement les municipalités et départements)
- les services publics et l'éducation



* Les dépenses de protection sociale comprennent à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses courantes.

** Autres : logement et équipements collectifs ; sécurité et ordre public ; loisirs, culture et religion ; protection de l'environnement.

Source : Données clés de l'OCDE (2018) des administrations locales dans les pays de l'OCDE

75 %

des leviers de la réussite de la transition écologique reposent sur les collectivités locales

(selon la Stratégie Nationale Bas-Carbone, mars 2020)

50 %

des émissions de gaz à effet de serre françaises sont directement ou indirectement déterminées par les investissements des collectivités locales

(selon l'ADEME)

ENTRE 7 ET 9 MILLIARDS D'€

doivent être investis chaque année par l'État français d'ici 2023 pour tenir les engagements nationaux

LA FINANCE DURABLE EST AU COEUR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'AFL

L'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux objectifs de développement durable et de la promouvoir davantage en s'engageant dans une démarche RSE.

Engagements en matière de RSE



UNE GOUVERNANCE UNIQUE : TRANSPARENCE & INDÉPENDANCE

Une double gouvernance d'entreprise pour prévenir les conflits d'intérêts :

- **Les collectivités locales** sont les seuls actionnaires de la Société territoriale (compagnie financière) ;
- **Un établissement de crédit régi** par des experts bancaires indépendants.

3 valeurs fondamentales

Expertise
Transparence
Solidarité



L'ENGAGEMENT DE FINANCER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU FINANCEMENT AU PRÊT

- **Une stratégie de financement favorisant la diversité** des instruments de dette et de la base d'investisseurs ;
- **Une politique de liquidité prudente, assortie d'un engagement de constituer une réserve de liquidité suffisante** pour maintenir les activités opérationnelles pendant une période de douze mois ;
- **Une activité de prêt dédiée à 100 % aux projets des collectivités locales** ; l'AFL participe au financement des investissements des collectivités locales dans les domaines sociaux et environnementaux.
- L'AFL s'engage à **proposer une tarification similaire** pour une même notation interne.



LA VOLONTÉ EN TANT QU'ENTREPRISE DE GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF

- **Partenaire des instances nationales d'élus depuis de nombreuses années**, l'AFL a signé et développé plusieurs partenariats structurants (ADEME, Comité 21, ANCT,...)
- **L'AFL a renforcé son expertise au service des collectivités locales** (publication d'études, de baromètres, développement de formations,...)
- **L'AFL prend également différents engagements** en vue de réduire son empreinte environnementale et favoriser le bien-être social.

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE



LA DIVERSITÉ DE LA GOUVERNANCE

- **Mixité :**
 - Mixité au sein du Conseil de surveillance et du Directoire
 - Mixité accrue à tous les niveaux de l'entreprise
- **Représentation de toutes les catégories de collectivités locales** au sein du Conseil d'administration de l'AFL-ST
- **7 administrateurs indépendants** sur les 13 membres du Conseil de surveillance



RÉPARTITION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE

- Le groupe AFL **n'a pas pour objectif de maximiser la valeur pour les actionnaires**
- **La valeur créée bénéficie à toutes les parties prenantes :**
 - Des prix compétitifs pour les emprunteurs
 - Des émissions obligataires régulières et prévisibles pour les investisseurs
 - Les bénéfices annuels sont affectés au report à nouveau pour constituer l'assiette du capital avec un taux de distribution fixé à un maximum de 5 % du report à nouveau



ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- L'AFL s'engage à **numériser ses processus opérationnels** (environ 25 % des contrats de prêts sont signés électroniquement, plus de 2 000 utilisateurs du portail bancaire, ...)
- L'AFL est une entreprise de 32 salariés et parvient à **maîtriser son impact environnemental et ses émissions de gaz à effet de serre**. Chaque année, elle revoit ses engagements à la hausse pour limiter son empreinte carbone et améliorer son implication sociétale



POLITIQUE SOCIALE

- L'AFL s'engage à **veiller au bien-être de ses salariés** (100 % des salariés éligibles ont signé la charte du télétravail, publication d'une charte sur le droit à la déconnexion, organisation d'une séance de sensibilisation à la prévention des risques psychologiques pour l'ensemble du personnel)
- L'AFL élabore une politique d'**intégration et de promotion interne**
- L'AFL met en œuvre une politique de lutte contre les discriminations et favorise l'**intégration des personnes handicapées**

An aerial photograph of a town and a stone tower. The town is built on a hillside, with a mix of residential buildings and green spaces. In the foreground, a large stone tower with a tiled roof stands prominently. The scene is set against a backdrop of rolling hills and a clear blue sky. A large blue circular overlay is centered on the image, containing the number '03' and the title 'Stratégie de financement de l'AFL'. A red location pin icon is positioned at the top of the blue circle. A red circular shape is visible in the bottom left corner, and a blue circular shape is in the top right corner.

03

Stratégie de
financement
de l'AFL

UNE DEUXIÈME ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DURABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AFL

Programme de financement de l'AFL

Un programme dédié d'Obligations Durables pour le refinancement des prêts éligibles accordés aux collectivités territoriales françaises.

Engagement à long terme d'émettre au moins une obligation durable tous les deux ans (2022)

PROGRAMME EMTN

- **Un programme EMTN multidevises de 10 milliards d'€ qui permet d'émettre des obligations à moyen et long terme** dans différentes devises sous forme d'opérations de placement publiques ou privées.
 - Engagement à long terme de procéder à au moins une émission de taille benchmark en euro par an.
- **1,5 milliard d'€ de financement à moyen et long terme en 2022 :**
 - Emprunt de référence coté libellé en euro
 - Placements privés opportunistes multidevises
 - Abondement des obligations en euros existantes
 - Transactions publiques dans d'autres devises



PROGRAMME ECP

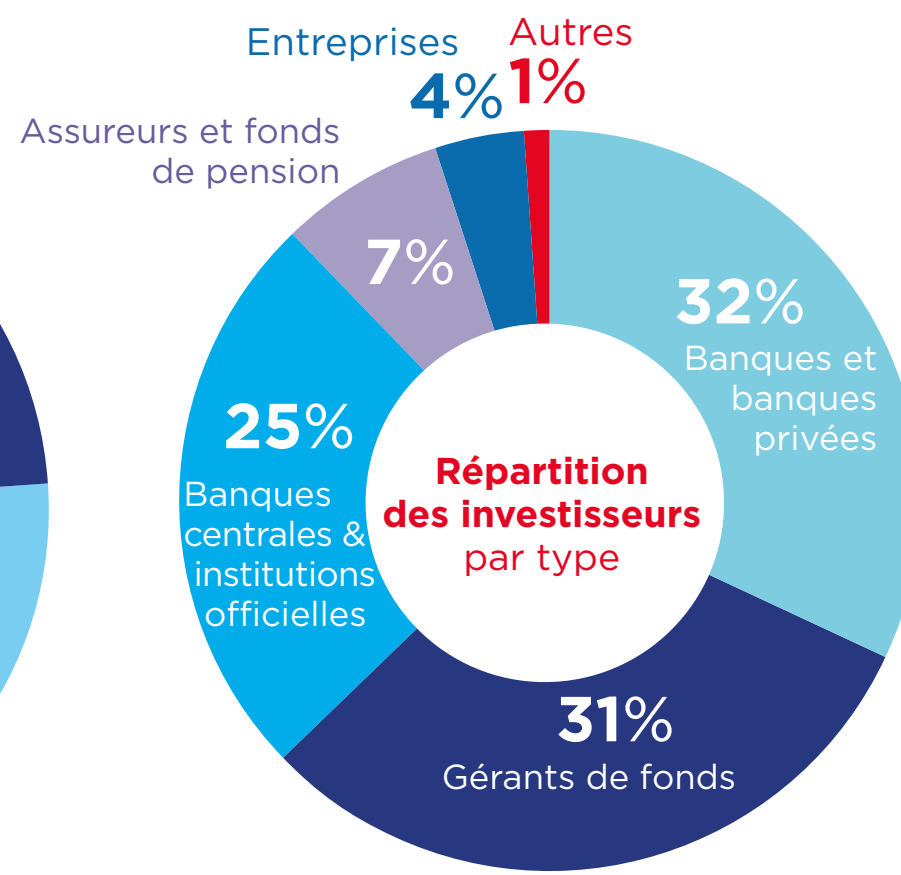
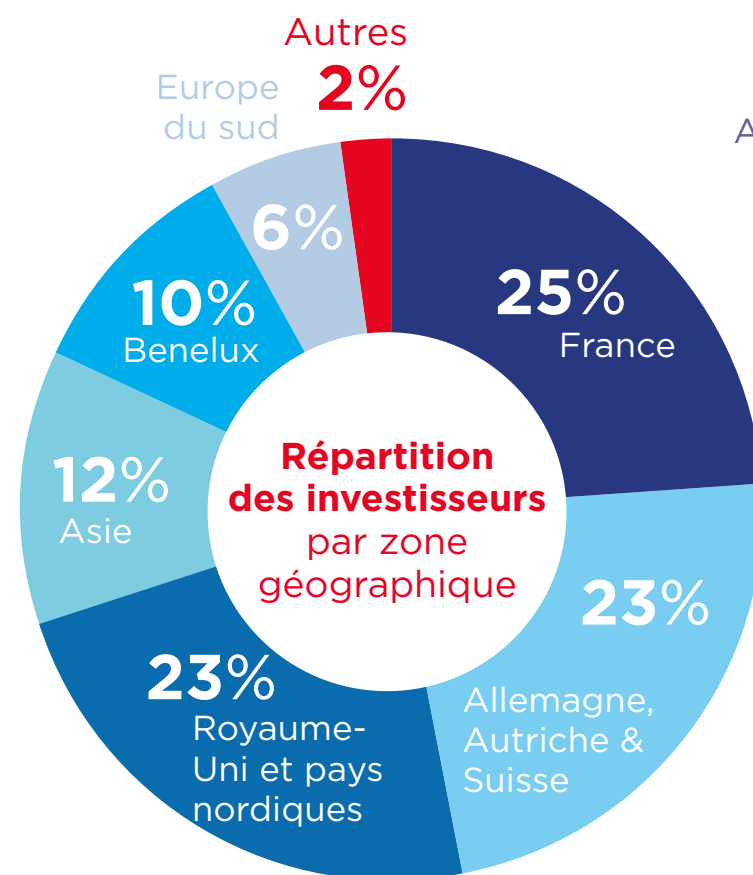
- **Un programme ECP à court terme de 1 milliard d'€ :**
 - Émission dans différentes devises (telles que EUR, GBP, USD...) pour des échéances inférieures ou égales à 1 an.
 - Enregistrement STEP (éligible comme garantie pour les opérations d'open market de la BCE).
- **Jusqu'à 500 millions d'euros de financement à court terme en 2022** sous la forme de transactions ECP.



STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE L'AFL : FAITS MARQUANTS

[AU 31 DÉC. 2022]

	Mars 2023	Jun 2024	Jun 2025	Jun 2026	Sept. 2027	Jun 2028	Mars 2029	Mars 2031	Déc. 2031
Encours <i>(en M €)</i>	750	820	340	600	500	1 000	500	1 000	500
Coupon	0,25 %	0,50 %	1,375 %	0,125 %	0,00 %	1,125 %	0,20 %	0,00 %	3,25 %



9 ÉMISSIONS PUBLIQUES DE TAILLE BENCHMARK LIBELLÉES EN EURO

ont été lancés par l'AFL dans le cadre du programme EMTN



MILLIARDS D'€

levés par l'AFL sur le marché obligataire depuis 2015



INVESTISSEURS

ont participé aux émissions de l'AFL depuis ses débuts

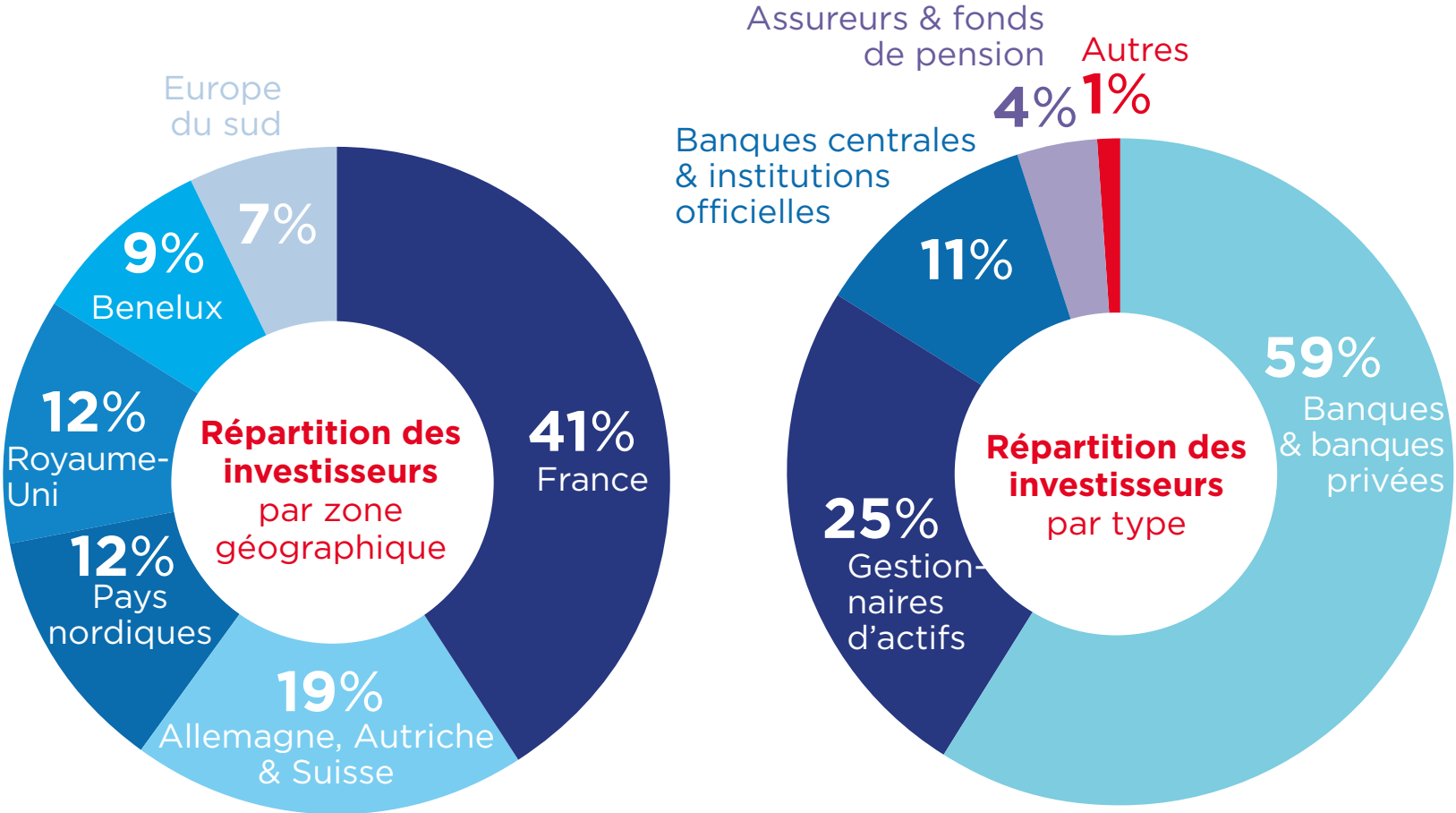
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

(JUILLET 2020)

C'est dans ce contexte que, le 13 juillet 2020, **l'AFL a procédé à sa première émission d'obligations durables d'un montant de 500 millions d'€**, contribuant ainsi significativement au total des ressources levées sur le marché obligataire en 2020, dont le montant s'élève à 1 130 millions d'euros, portant l'encours de la dette à 5 296 millions d'€ au regard des directives IFRS.

Par ailleurs, cette émission d'obligations durables, qui a attiré un grand nombre de nouveaux investisseurs, constitue une étape importante dans la stratégie d'émission de l'AFL et son positionnement en tant qu'acteur public engagé dans la finance durable.

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :



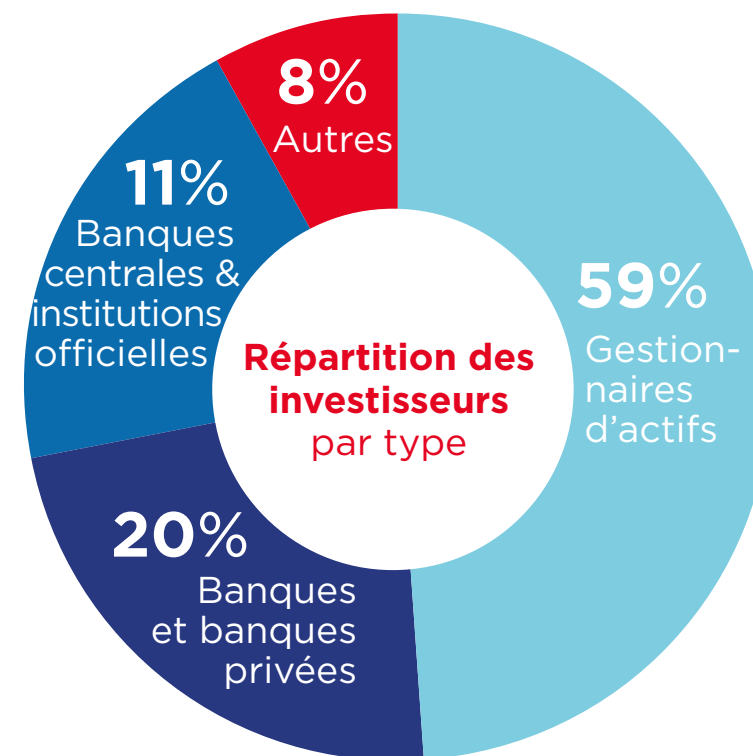
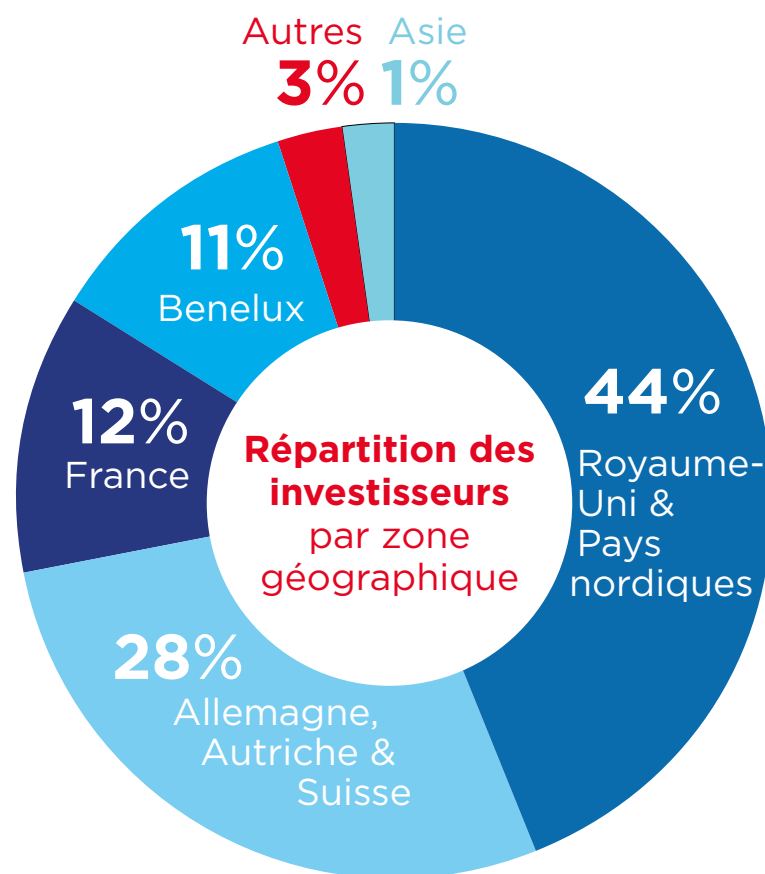
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

(JANVIER 2022)

En janvier 2022, **l'AFL, a levé 500 millions d'€ en lançant sa deuxième émission d'obligations durables assorties d'une échéance de 7 ans.** Cette huitième émission publique de référence depuis la création de l'AFL a été très bien accueillie, comme en témoigne le carnet d'ordres supérieur à 2,2 milliards d'€, très diversifié avec environ 75 comptes d'origines différentes. Il s'agit d'une preuve supplémentaire de la qualité du dispositif d'obligations durables que l'AFL a établi en 2020.

Ce dispositif a permis de refinancer un total d'un milliard d'€ d'investissements durables pour l'ensemble des collectivités locales membres de l'AFL.

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :





04

Dispositif
d'Obligations
Durables de l'AFL



HISTORIQUE DU PROGRAMME D'ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DURABLES

- Afin de formaliser et de faire connaître sa contribution globale aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, **l'AFL a lancé en 2019 un projet ayant pour objectif d'émettre des Obligations Durables**. Son objectif **est de contribuer au financement du développement durable, dans lequel les collectivités locales françaises sont très engagées, tout en répondant à une forte demande des investisseurs en termes de transparence des actifs financés**.
- **Ce projet a conduit à la mise en place en janvier 2020 d'un dispositif d'émission d'Obligations Durables**, conformément aux principes des Obligations Vertes, des Obligations sociales et des Obligations durables de 2018 développés et promus par l'International Capital Market Association (ICMA).
- Ce dispositif a été examiné par l'agence de notation sociale et environnementale Vigéo Eiris (désormais Moody's Investors Services) qui, le 9 janvier 2020, a attribué la **note « assurance raisonnable »** (niveau d'assurance le plus élevé) pour les engagements de l'AFL et la contribution du dispositif d'émission au développement durable, à l'exception de 2 des 10 catégories éligibles (« *Prévention et réduction de la pollution* » et « *Infrastructures accessibles et durables* ») pour lesquelles Vigéo a attribué la **note « assurance modérée »** (le second niveau le plus élevé).





DES CATÉGORIES D'OBLIGATIONS DURABLES QUI REFLÈTENT LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU



Accès aux services sociaux essentiels & de base

- Faciliter l'**accès à l'éducation et à la culture** par le biais d'installations et d'équipements à vocation éducative, sportive et culturelle
- Soutenir le **développement de l'activité économique** dans le but de promouvoir et de maintenir l'emploi dans les zones défavorisées
- Favoriser l'**accès aux services de santé essentiels**
- Promouvoir l'inclusion sociale en donnant aux populations vulnérables un accès équitable aux services essentiels



Transition énergétique & écologique

- Contribuer à la transition énergétique et au développement durable en **favorisant une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique** (transports publics à faibles émissions de carbone, énergies renouvelables, etc.), **et la prévention et le contrôle de la pollution**



Infrastructures durables, développement des communes & cohésion territoriale

- Promouvoir le **développement des territoires, les transformations urbaines, la réduction de la fracture territoriale, le développement des infrastructures et des services publics essentiels**
- Accorder la priorité **aux territoires défavorisés**



Collectivité locale défavorisée désigne toute collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population issue des quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.

ACTIFS ÉLIGIBLES À L'UTILISATION DES FOND



Accès aux services sociaux essentiels & de base

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	POPULATION CIBLE	EXEMPLES DE DÉPENSES/INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES
Éducation & culture	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> Construction de nouvelles écoles, campus, logements étudiants Financement de bibliothèques, d'archives et de musées publics
Emploi	Collectivités locales défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> Financement des PME, actions d'attractivité des territoires, formations à la transition professionnelle
Accès aux services de santé essentiels	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> Financement de la construction, du développement, de l'entretien ou de la rénovation d'établissements de santé, d'équipements médicaux
Inclusion sociale	Groupes de population vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'établissements d'accompagnement spécialisé pour les personnes âgées Financement de crèches et de garderie



Transition énergétique & écologique

Transports publics à faibles émissions de CO2	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'installations de transports publics à faibles émissions de carbone, telles que de nouvelles voies ferrées à usage public, des liaisons multimodales ou des pistes cyclables
Prévention et contrôle de la pollution	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> Financement de sites publics de gestion des déchets ayant vocation à réduire/recycler les déchets. Financement de projets de prévention et de sensibilisation à la réduction et au recyclage des déchets
Énergie renouvelables	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'infrastructures d'énergies renouvelables (y compris éoliennes et solaires)



Infrastructures durables, développement des communes & cohésion territoriale

Gestion durable de l'eau et des eaux usées	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> Financement de la construction, de la maintenance et de la modernisation des réseaux d'approvisionnement en eau. Financement d'infrastructures de traitement des eaux usées : réseaux d'égout, usines de traitement des eaux usées, installations sanitaires sur site
Logements abordables	Organismes HLM, locataires bénéficiaires d'aides au logement	<ul style="list-style-type: none"> Financement de logements sociaux, subventions aux bailleurs sociaux, programme d'aide financière à l'appui des locataires
Infrastructures abordables et durables	Collectivités locales défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> Financement des travaux de rénovation, de modernisation et de mise aux normes de sécurité des infrastructures et bâtiments publics existants. Financement de l'éclairage public. Financement d'installations contribuant au développement rural



Collectivité locale défavorisée désigne toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population issue des quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.



ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ & ALLOCATION DES FONDS

Le processus d'évaluation de l'éligibilité et de sélection vise à s'assurer que les fonds issus des Obligations Durables de l'AFL soient alloués au financement ou au refinancement des dépenses éligibles qui répondent aux critères et objectifs définis dans le Dispositif.

COLLECTE DE DONNÉES

Collecter les données pertinentes pour réaliser l'analyse

- **Analyse des nomenclatures budgétaires officielles** – si besoin, mise à jour de la matrice d'éligibilité fixée par l'AFL.
- **Extraction des données budgétaires annuelles** (données officielles mises à disposition par le Trésor français en libre accès) et **intégration dans l'outil informatique dédié de l'AFL** - Seules les dépenses d'investissement sont prises en compte ; toutes les dépenses courantes / opérationnelles de la Collectivité sont exclues du périmètre d'analyse (le prêt de l'AFL ne pouvant être utilisé que pour financer des investissements selon la Règle d'or budgétaire).
- **Analyse et exclusion des données non pertinentes** (par exemple : non-respect du cadre budgétaire officiel des Collectivités locales - environ 2 % exclues du portefeuille AFL).

ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ

Estimer la part des dépenses éligibles au sein du budget prévisionnel de chaque Collectivité locale

Approche générale :

- Examiner tous les prêts accordés au cours d'une année donnée aux Collectivités locales, le budget annuel de l'année correspondante pour la Collectivité locale concernée et identifier les dépenses éligibles au regard des critères d'éligibilité définis dans le Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL - **calculer la part des dépenses éligibles dans le budget d'investissement global de la Collectivité locale.**
- **Identifier les Collectivités locales défavorisées** - définies comme toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une évaluation interne issue de données et de statistiques publiques - **Pour ces entités spécifiques, les dépenses supplémentaires sont considérées comme éligibles.**
- **Le pourcentage d'éligibilité défini est appliqué aux prêts** accordés sur l'année de référence par l'AFL à la Collectivité locale concernée.
- Additionner tous les prêts éligibles pour **déterminer le montant au portefeuille global de prêts éligibles** à l'allocation aux Obligations Durables de l'AFL.

Exclusions du portefeuille éligible :

- **Dépenses en dehors** de la période de rétroactivité définie.
- **Dépenses éligibles déjà refinancées** par l'accès direct des Collectivités locales au financement durable - Obligations Durables (analyse exhaustive dédiée réalisée par les contreparties bancaires), prêts durables (analyse d'expert - réalisée par les équipes commerciales de l'AFL), etc.
- **Dépenses identifiées dans le cadre d'analyse des litiges de l'AFL** - piloté par le Comité Sustainability Bond de l'AFL - NB : pas d'exclusion à ce jour.

AFFECTATION

Sélectionner au sein du portefeuille éligible les dépenses affectées à l'Obligation.

- **Méthodologie d'allocation basée sur les critères suivants** : année d'origine du prêt, durée du prêt, équilibre entre les catégories du dispositifs, équilibre entre les zones géographiques.
- **Attribution décidée par le Comité Sustainability Bond de l'AFL** sur la base de la méthodologie de d'allocation.



RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS : DONNÉES CLÉS & GOUVERNANCE

FAITS MARQUANTS

Engagements en matière de reporting en vertu du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL

AFFECTATION

- Le total des fonds distribués par l'AFL
 - (i) principaux domaines d'intervention et
 - (ii) Catégories éligibles
- Le total des fonds utilisés pour le refinancement ou le financement de nouveaux prêts octroyés
- Le montant des fonds non affectés (le cas échéant)

IMPACT

- Nombre, type et répartition géographique des collectivités locales financées
- Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies applicables



GOUVERNANCE

3^{ème}
trimestre
2022

- Disponibilité des données publiques relatives à l'exercice 2021 - Extraction et formatage

Juillet
2022

- 2^{ème} anniversaire de la première émission d'Obligations durables de l'AFL

4^{ème}
trimestre
2022

- Processus d'analyse d'éligibilité
- Processus d'allocation


Décembre
2022

- Validation de l'éligibilité et de l'allocation par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL

- Production du rapport
- Validation du rapport par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL

Janvier
2023

- Revue externe par KPMG
- 1^{er} anniversaire de la deuxième émission d'Obligations durables de l'AFL
- Publication du rapport commun aux émissions d'Obligations durables de l'AFL (incluant le deuxième rapport de la première émission et le premier rapport de la deuxième émission)



05

Rapport sur l'utilisation des
fonds issus de l'émission
d'Obligations Durables de
2020

Couverture de l'allocation

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

Part du refinancement

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

REPORTING D'ALLOCATION

ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

Fonds distribués par catégories éligibles

Catégories du dispositif	Allocation (en €)	Part
Accès aux services sociaux essentiels et de base	287 612 023	57,5 %
Éducation & culture	242 345 597	48,5 %
Emploi	27 648 285	5,5 %
Accès aux services de santé essentiels	2 578 923	0,5 %
Inclusion sociale	15 039 218	3,0 %
Transition énergétique et écologique	38 254 166	7,7 %
Transports publics à faibles émissions de CO2	11 218 362	2,2 %
Prévention et contrôle de la pollution	27 005 324	5,4 %
Énergies renouvelables	30 480	0,0 %
Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale	174 133 811	34,8 %
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	26 632 808	5,3 %
Logements abordables	64 778 217	13 %
Infrastructures à coût abordable et durables	82 722 785	16,5 %
Total	500 000 000	100 %

- Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant fidèlement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



Année de référence du prêt

2017	28 %	140 410 423 €
2018	51 %	255 876 629 €
2019	21 %	103 712 948 €

TOTAL : 500 000 000€

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, les fonds sont alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de trois ans maximum précédant l'année d'émission.

Régions

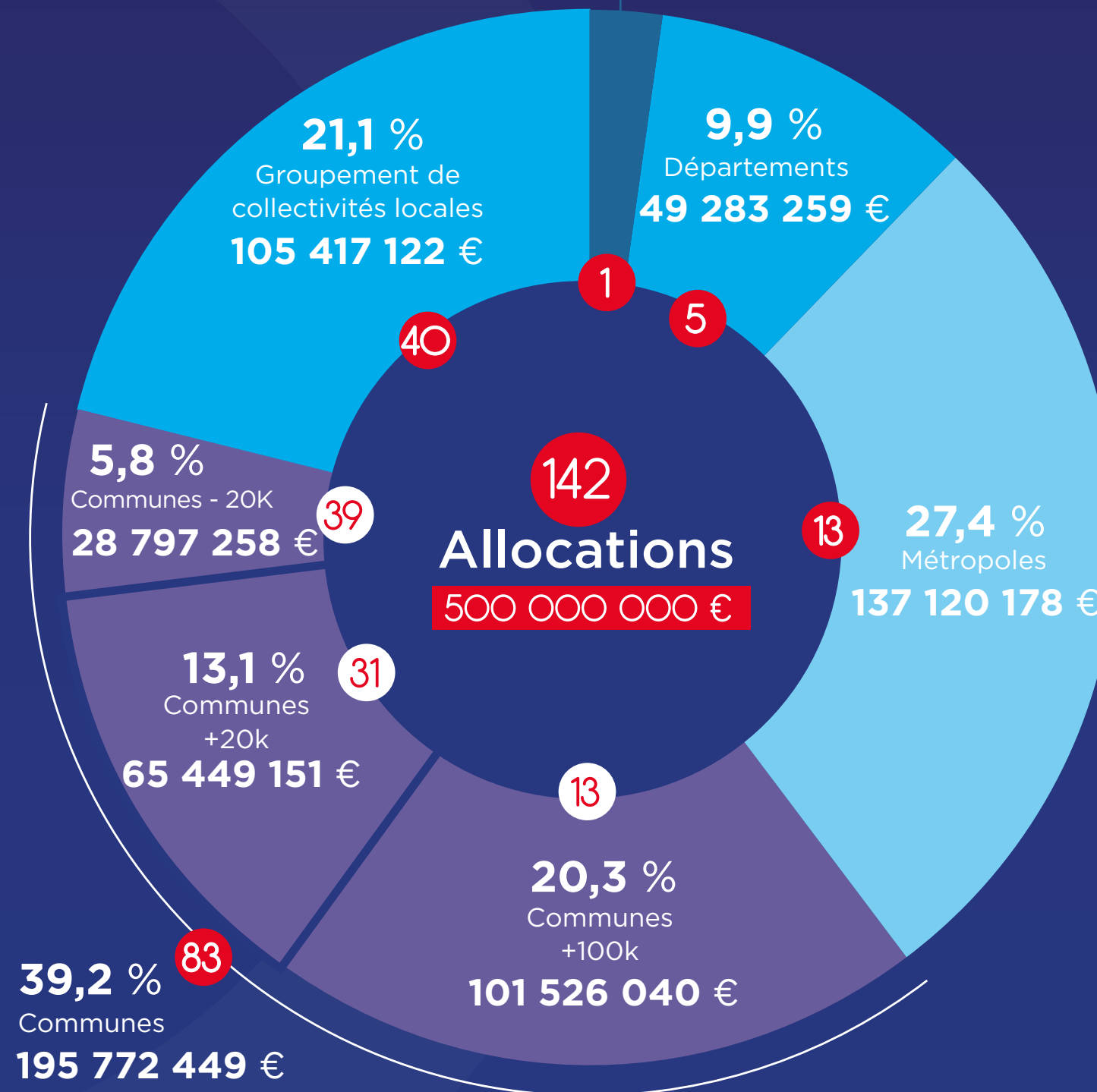
2,5 %

12 406 994 €

Répartition par typologies de collectivités locales

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.

1 Nombre d'entités



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



91 COLLECTIVITÉ LOCALE :
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

LOCALISATION :
ÎLE-DE-FRANCE

TYPE :
DÉPARTEMENTS

PROJET :
Rénovation énergétique des collèges et des bâtiments

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture



31 COLLECTIVITÉ LOCALE :
COMMUNE DE TOULOUSE

LOCALISATION :
OCCITANIE

TYPE :
COMMUNES

PROJET :
Construction de l'école primaire Jean Zay

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture



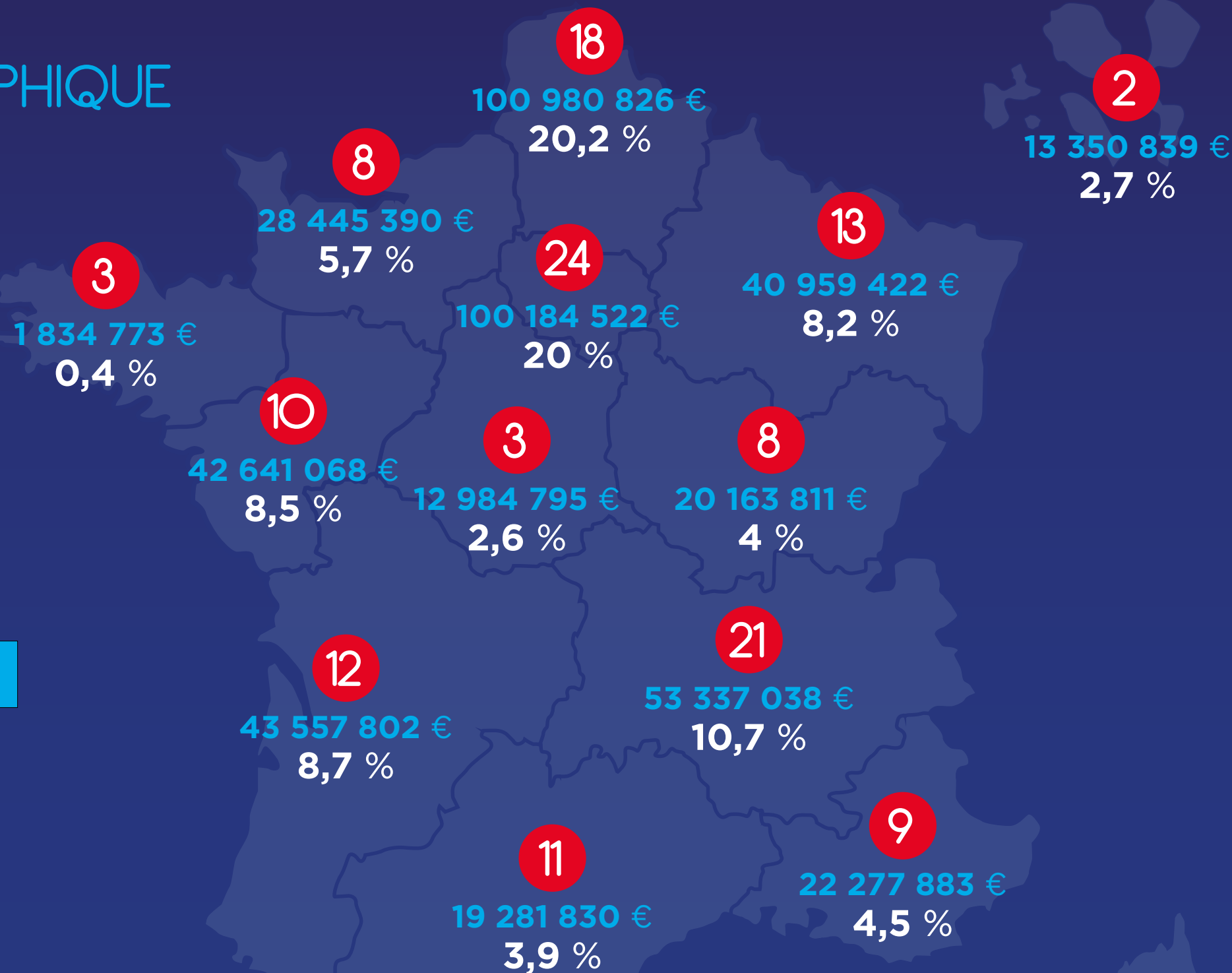
Répartition géographique de l'allocation

Montant total

500 000 000 €

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.

1 Nombre d'entités



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



59 COLLECTIVITÉ LOCALE :
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

LOCALISATION :
HAUTS-DE-FRANCE

TYPE :
MÉTROPOLES

PROJET :
Modernisation des équipements de tri et de traitement des déchets pour limiter les déchets non valorisés

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution



41 COLLECTIVITÉ LOCALE :
AGGLOPOLYS, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS

LOCALISATION :
CENTRE-VAL DE LOIRE

TYPE :
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

PROJET :
Construction d'équipements multifonctionnels à vocation culturelle, sportive et économique: le Jeu de Paume.

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture



RAPPORT D'IMPACT

ZONES DÉFAVORISÉES

Répartition dans les zones défavorisées*

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

* Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)		Zones défavorisées (en €)		Total (en €)
Régions	12 406 994	100 %			12 406 994
Départements	30 810 655	63 %	18 472 603	37 %	49 283 259
Métropoles	66 116 572	48 %	71 003 605	52 %	137 120 178
Groupement de collectivités locales	59 646 870	57 %	45 770 251	43 %	105 417 122
Communes	26 038 177	13 %	169 734 272	87 %	195 772 449
Communes + de 100K		0 %	101 526 040	100 %	101 526 040
Communes + de 20K	11 964 676	18 %	53 484 474	82 %	65 449 151
Communes - de 20K	14 073 501	49 %	14 723 757	51 %	28 797 258
Total	195 019 269	39 %	304 980 731	61 %	500 000 000

Allocation générale vs conditionnelle

- Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

(en €)	Catégories éligibles pour tous		Catégories éligibles conditionnelles		Total	
Zones non classées	195 019 269	39 %			195 019 269	39 %
Zones défavorisées	194 609 661	39 %	110 371 071	22 %	304 980 731	61 %
Total	389 628 929	78 %	110 371 071	22 %	500 000 000	100 %

D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



974 **COLLECTIVITÉ LOCALE :**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

LOCALISATION :
LA RÉUNION (DOM-TOM)

TYPE :
GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES

PROJET :
Contrat de transition écologique avec l'État. TCO est la première écocité ultramarine, insulaire et tropicale

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Emploi

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



91 **COLLECTIVITÉ LOCALE :**
COMMUNE DE GRIGNY

LOCALISATION :
ÎLE-DE-FRANCE

TYPE :
COMMUNES

PROJET :
Construction d'un centre de santé à La Grande Borne

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Accès aux services de santé essentiels

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

50 RAPPORT D'IMPACT

NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS

Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

Localisation géographique	Régions	Départements	Métropoles
Auvergne - Rhône-Alpes			845 000
Bourgogne - Franche-Comté		550 000	
Bretagne			210 000
Centre - Val de Loire			
Grand Est		184 000	380 000
Hauts-de-France		530 000	570 000
Île-de-France		1 470 000	
Normandie			490 000
Nouvelle Aquitaine			810 000
Occitanie			800 000
Territoires d'outre-mer			
Pays de la Loire			670 000
Sud			1 900 000
Total	3 870 000	2 734 000	6 675 000

NB : pas de calcul de la somme par localisation car un double comptage peut se produire (par exemple, en cas d'attribution à la fois à un département et à ses régions - qui sont deux entités juridiques distinctes)

Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

Métropoles	Groupement de collectivités locales	Communes + de 100K	Communes + de 20K	Communes - de 20K	Total
845 000	52 688	160 625	29 024	9 215	1 096 552
	97 498			16 202	113 700
210 000	66 677		20 852	7 539	305 068
	108 556	138 616		17 212	264 384
380 000	32 066	118 253		8 428	538 747
570 000	95 851			8 688	674 539
	516 667		45 910	10 640	573 216
490 000	38 396		51 709		580 105
810 000	162 785		25 829	9 665	1 008 279
800 000	48 699	484 809		6 268	1 339 776
	213 364		33 374		246 738
670 000	65 556		49 737	8 189	793 481
1 900 000	66 207		20 730	9 420	1 996 356
6 675 000	1 565 008	902 303	277 164	111 466	9 530 939

NB : le double comptage peut être évité en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà alloué

D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



67 COLLECTIVITÉ LOCALE :
COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
LOCALISATION :
GRAND EST
TYPE :
COMMUNES

PROJET :
Construction du groupe scolaire Simone Veil

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX
ESSENTIELS ET DE BASE
Éducation et culture



33 COLLECTIVITÉ LOCALE :
COMMUNE DU BOUSCAT
LOCALISATION :
NOUVELLE AQUITAINE
TYPE :
COMMUNES

PROJET :
Création de nouvelles classes en maternelle, construction d'une crèche

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX
ESSENTIELS ET DE BASE
Inclusion sociale



RAPPORT D'IMPACT

CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution
des fonds aux
**Objectifs de
développement
durable (ODD)
des Nations
Unies applicables**

1,5 %		7 519 609 €
0,5 %		2 578 923 €
48,5 %		242 345 597 €
5,3 %		26 632 808 €
0 %		30 480 €
1,8 %		9 216 095 €
8,5 %		42 399 538 €
8,9 %		44 309 966 €
22,3 %		111 464 322 €
2,7 %		13 502 662 €



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES

74

COLLECTIVITÉ LOCALE :
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

LOCALISATION :
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

TYPE :
COMMUNES

PROJET :
Construction d'un complexe scolaire

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE
Éducation et culture

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

An aerial photograph of a town, likely in France, featuring a prominent Gothic cathedral with a tall spire. The town is densely packed with buildings, many with red-tiled roofs. A large blue circular graphic is overlaid on the center of the image, containing the number '06' in red outline, the title of the report in white text, and a red location pin icon at the top. The background shows a mix of urban architecture and green spaces.

06

Rapport sur l'utilisation des
fonds issus de l'émission
d'Obligations Durables
de 2022

Couverture de l'allocation

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

Part du refinancement

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

REPORTING D'ALLOCATION

ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

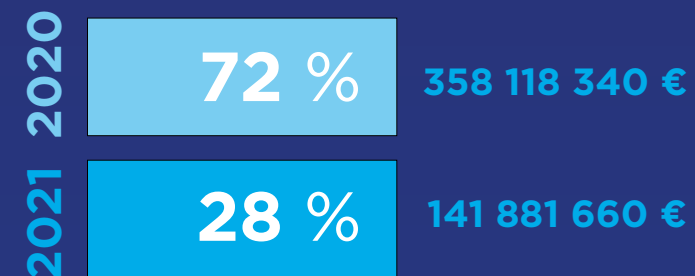
Fonds distribués par catégories éligibles

Catégories du dispositif	Allocation (en €)	Part
Accès aux services sociaux essentiels et de base	277 286 263	55.5 %
Éducation & culture	236 911 173	47.4 %
Emploi	14 026 387	2.8 %
Accès aux services de santé essentiels	1 625 876	0.3 %
Inclusion sociale	24 722 826	4.9 %
Transition énergétique et écologique	80 499 844	16.1 %
Transports publics à faibles émissions de CO2	29 891 533	6.0 %
Prévention et contrôle de la pollution	50 581 778	10.1 %
Énergies renouvelables	26 533	0.0 %
Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale	142 213 893	28.4 %
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	24 502 408	4.9 %
Logements abordables	45 369 247	9.1 %
Infrastructures à coût abordable et durables	72 342 239	14.5 %
Total	500 000 000	100 %

- Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant fidèlement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



Année de référence Du prêt



TOTAL : 500 000 000€

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, les fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de trois ans maximum précédant l'année d'émission.

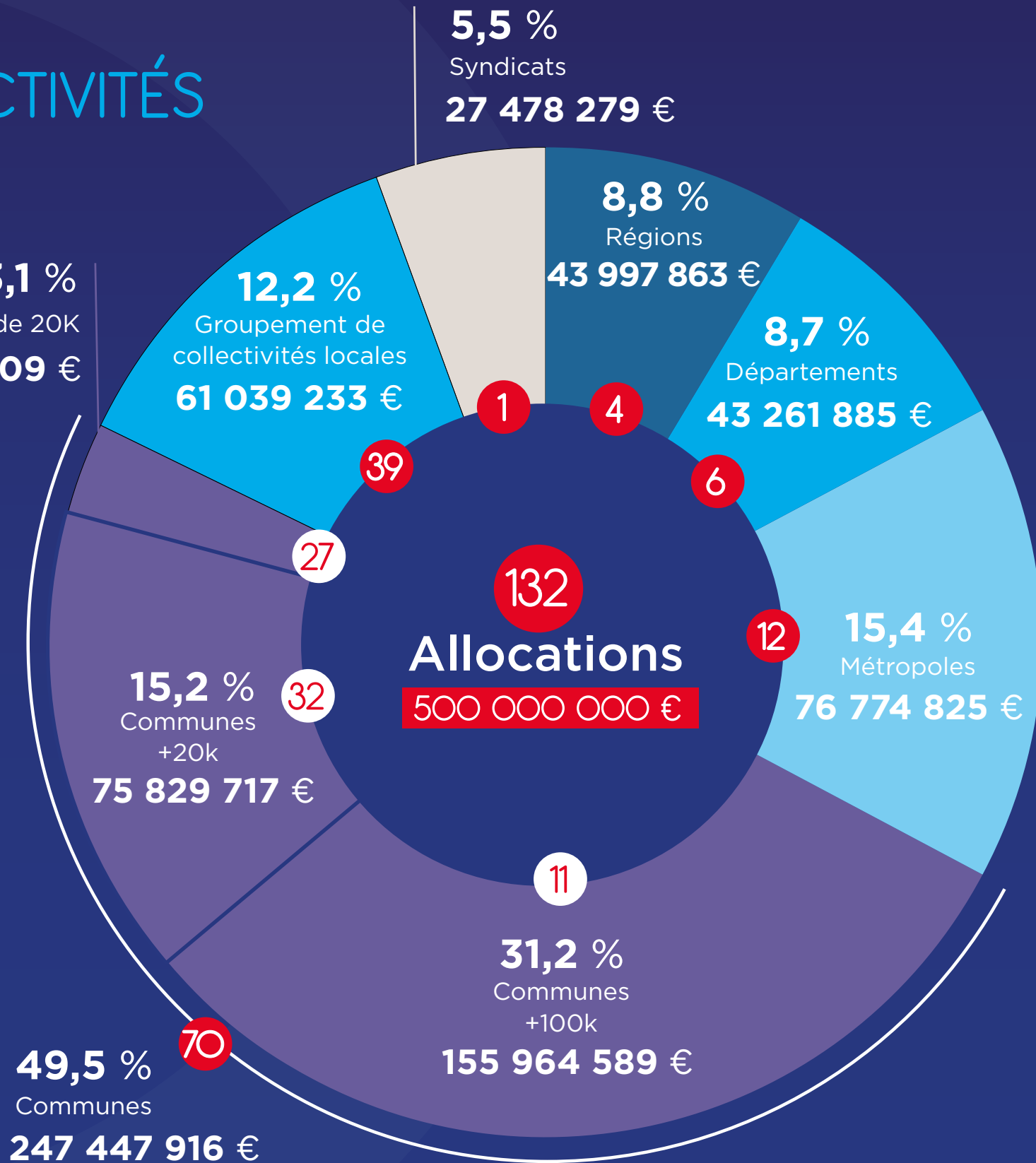
6 00 RAPPORT D'IMPACT

TPOLOGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Répartition par typologies de collectivités locales

• Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.

1 Nombre d'entités



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



974

COLLECTIVITÉ LOCALE :
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

LOCALISATION :
TERRITOIRES D'OUTRE-MER

TYPE :
GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES

PROJET :
Construction du centre de recyclage des déchets ménagers RUN'EVA couvrant les besoins de l'île de la Réunion

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution



PROJET :
Modernisation des lignes ferroviaires et achat de nouveau matériel roulant

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Transports publics à faibles émissions de CO2



COLLECTIVITÉ LOCALE :
RÉGION OCCITANIE

LOCALISATION :
OCCITANIE

TYPE :
RÉGIONS

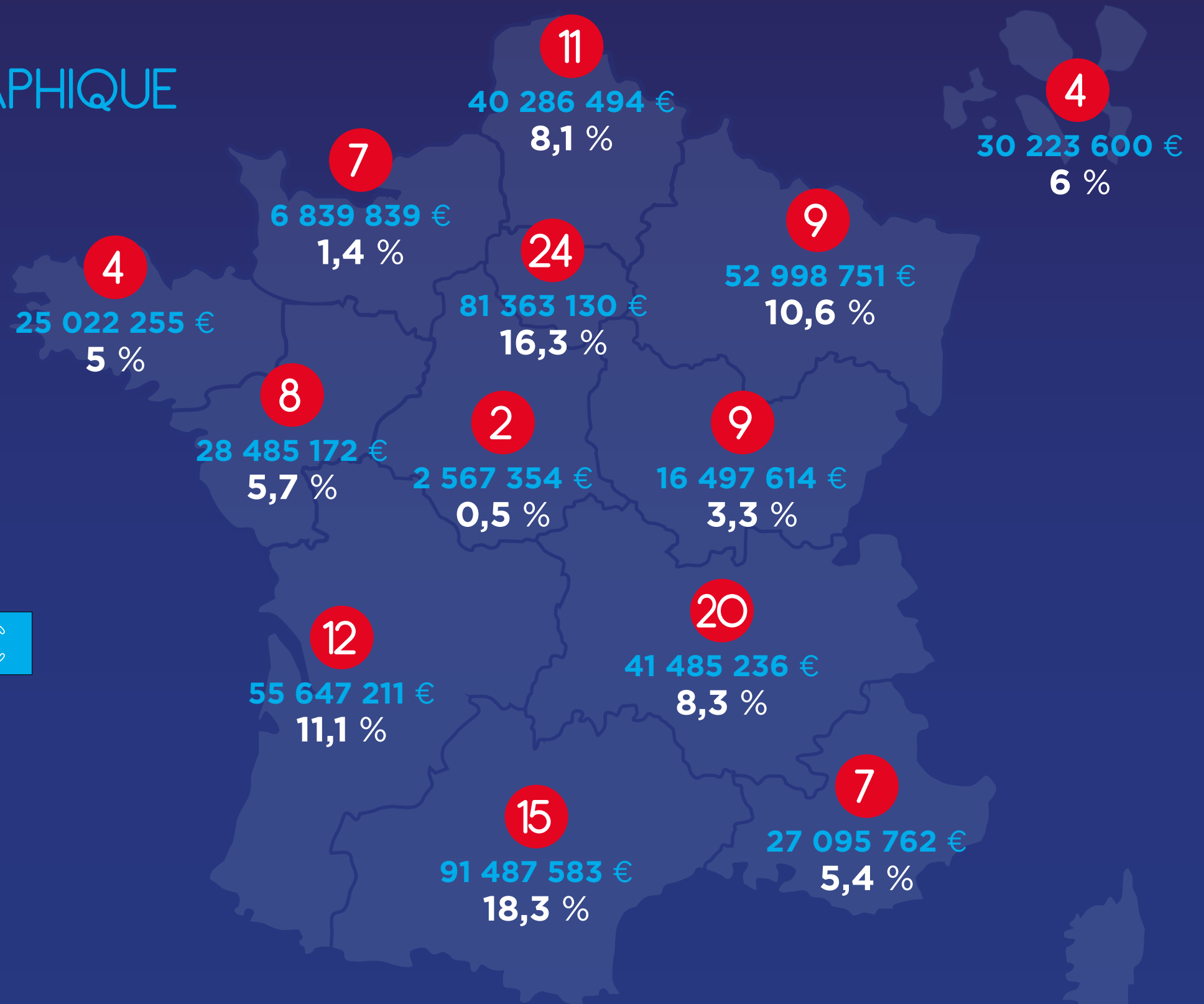
Répartition géographique de l'allocation

Montant total

500 000 000 €

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.

1 Nombre d'entités



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES

Copyright : L'Eclaircur de Chanteaubriant



44 COLLECTIVITÉ LOCALE :
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
LOCALISATION :
PAYS DE LA LOIRE
TYPE :
DÉPARTEMENTS

PROJET :
Réhabilitation globale du collège Le Galinet à Blain

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE
Éducation et culture



03 COLLECTIVITÉ LOCALE :
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
LOCALISATION :
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
TYPE :
DÉPARTEMENT

PROJET :
Préservation des ressources en eau dans le cadre de la diversification des activités agricoles

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
INFRASTRUCTURES DURABLES, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET COHÉSION TERRITORIALE
Gestion durable de l'eau et des eaux usées



RAPPORT D'IMPACT

ZONES DÉFAVORISÉES

Répartition dans les zones défavorisées*

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

* Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

Allocation générale vs conditionnelle

- Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)		Zones défavorisées (en €)		Total (en €)
Régions	43 997 863	100 %	0	0 %	43 997 863
Départements	18 765 389	43 %	24 496 496	57 %	43 261 885
Métropoles	47 647 781	62 %	29 127 044	38 %	76 774 825
Groupement de collectivités locales	55 439 498	91 %	5 599 736	9 %	61 039 233
Syndicats	27 478 279	100 %	0	0 %	27 478 279
Communes	18 250 059	7 %	229 197 857	93 %	247 447 916
Communes + de 100K	0	0 %	155 964 589	100 %	155 964 589
Communes + de 20K	6 717 095	9 %	69 112 622	91 %	75 829 717
Communes - de 20K	11 532 963	74 %	4 120 646	26 %	15 653 609
Total	211 578 868	42 %	288 421 132	58 %	500 000 000

(en €)	Catégories éligibles pour tous		Catégories éligibles conditionnelles		Total	
Zones non classées	211 578 868	42 %			211 578 868	42 %
Zones défavorisées	202 052 506	40 %	86 368 626	17 %	288 421 132	58 %
Total	413 631 374	83 %	86 368 626	17 %	500 000 000	100 %

D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



76 COLLECTIVITÉ LOCALE :
MÉTROPOLE DE ROUEN
NORMANDIE

LOCALISATION :
NORMANDIE

TYPE :
MÉTROPOLES

PROJET :
Réhabilitation thermique des logements sociaux dans les quartiers urbains en rénovation

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
INFRASTRUCTURES DURABLES,
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES
ET COHÉSION TERRITORIALE

Logements abordables



Copyright : JB Menges

33 COLLECTIVITÉ LOCALE :
MÉTROPOLE DE BORDEAUX

LOCALISATION :
NOUVELLE AQUITAINE

TYPE :
MÉTROPOLES

PROJET :
Agrandissement du centre de recyclage des déchets de Bordeaux Surcouf

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution



RAPPORT D'IMPACT

NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS

Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

Localisation géographique	Régions	Départements	Métropoles
Auvergne - Rhône-Alpes		360 000	845 000
Bourgogne - Franche-Comté		550 000	
Bretagne			335 000
Centre - Val de Loire			
Grand Est			380 000
Hauts-de-France		530 000	680 000
Île-de-France		1 470 000	
Normandie			490 000
Nouvelle Aquitaine			810 000
Occitanie			800 000
Territoires d'outre-mer			
Pays de la Loire		1 430 000	670 000
Sud			
Total	18 252 000	4 340 000	5 010 000

NB : pas de calcul de la somme par localisation car un double comptage peut se produire (par exemple, en cas d'attribution à la fois à un département et à ses régions - qui sont deux entités juridiques distinctes)

Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

Métropoles	Groupement de collectivités locales	Communes + de 100K	Communes + de 20K	Communes - de 20K	Total
845 000	69 239	160 240		9 493	1 083 972
	63 513			11 560	75 073
335 000	66 677			8 368	410 045
	108 556			3 761	112 317
380 000	36 023	118 253		9 122	543 398
680 000	93 389		42 341	9 183	824 913
	465 000		40 564	10 268	515 832
490 000	52 462		51 694	5 069	599 225
810 000	162 785		25 850	7 719	1 006 353
800 000	43 965			7 715	851 680
	172 439		33 204		205 643
670 000	65 556		49 997	11 381	796 934
	66 207		44 059	8 848	119 114
5 010 000	1 465 808	278 493	287 709	102 487	7 144 497

NB : Le double comptage peut-être évité en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà alloué

D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



75 COLLECTIVITÉ LOCALE :
COMMUNE DE MONTREUIL
LOCALISATION :
ÎLE-DE-FRANCE
TYPE :
COMMUNES

PROJET :
Plantation d'arbres pour créer des îlots de fraîcheur dans les quartiers de la ville

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
INFRASTRUCTURES DURABLES,
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES
ET COHÉSION TERRITORIALE

Infrastructures abordables
et durables

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



71 COLLECTIVITÉ LOCALE :
COMMUNE DE CHALON SUR SAÔNE
LOCALISATION :
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ
TYPE :
COMMUNE

PROJET :
Rénovation de la toiture de l'école des Charreaux

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX
ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture



RAPPORT D'IMPACT

CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution
des fonds aux
**Objectifs de
développement
durable (ODD)
des Nations
Unies applicables**

2,5 %		12 361 413 €
0,3 %		1 625 876 €
47,5 %		236 911 173 €
4,9 %		24 502 408 €
0 %		26 533 €
0,9 %		4 675 462 €
8,7 %		43 735 309 €
8,2 %		41 150 955 €
21,9 %		109 719 982 €
5,1 %		25 290 889 €



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES

Copyright : Daniel Gilet



01 **COLLECTIVITÉ LOCALE :**
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

LOCALISATION :
 AUVERGNE - RHÔNE-ALPES


TYPE :
 GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES

PROJET :
Construction d'une voie verte pour promouvoir le vélo

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :
 TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Transports publics à faibles émissions de CO2



The background image shows a scenic view of a river flowing through a town. On the right, a high-speed train is traveling along tracks. In the distance, a church with a tall spire is visible against a blue sky with scattered clouds. A large blue circle is overlaid on the center of the image, containing the number '07' and the text 'Revue externe & contacts'.

07

Revue externe &
contacts



KPMG S.A.
Registered office
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Tel: +33 (0)1 55 68 86 66
Fax: +33 (0)1 55 68 86 60
Website: www.kpmg.fr

Agence France Locale (AFL)

**Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes
sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation
au 31 décembre 2021 relatif aux émissions obligataires durables
réalisées en juillet 2020 et janvier 2022 par l'Agence France Locale**

Agence France Locale
112, rue Garibaldi
69006, Lyon

Ce rapport contient 5 pages et 50 pages d'annexe



KPMG S.A.
Registered office
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Tel: +33 (0)1 55 68 86 66
Fax: +33 (0)1 55 68 86 60
Website: www.kpmg.fr

Agence France Locale

Siège Social : 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au 31 décembre 2021 relatif aux émissions obligataires durables réalisées en juillet 2020 et janvier 2022 par l'Agence France Locale.

Au Président de l'Agence France Locale,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en réponse à votre demande, nous avons réalisé une mission d'assurance modérée sur les informations suivantes (les "**Informations**"), détaillées dans le Rapport d'allocation (le "**Rapport**") de l'Agence France Locale (la "**Société**"), disponible sur le site internet de la Société¹ :

- l'allocation, au 31 décembre 2021, des fonds levés par l'Agence France Locale, au travers des obligations durables émises en juillet 2020 et janvier 2022 (les "**Émissions**") ;
- les prêts refinancés par les Emissions et identifiés comme éligibles par la Société ("**Prêts refinancés**").

Les Informations ont été préparées dans le cadre du "Sustainability Bond Framework" (le "**Framework**") développé par l'Agence France Locale.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework (voir ci-dessous la section "Préparations des Informations").

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Framework.

¹ <http://www.agence-france-locale.fr/sustainability-bonds>

Responsabilité de l'entité

La direction de l'Agence France Locale est responsable de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- sélectionner les Prêts refinancés au regard des critères d'éligibilité ;
- préparer les Informations conformément au Framework ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité

Il nous appartient de :

- Planifier et réaliser la mission afin d'obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- Formuler une conclusion d'assurance modérée, sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre et des preuves que nous avons obtenues ; et
- Communiquer notre conclusion à la direction de l'Agence France Locale.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Cependant, il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework, et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes de ce Framework ;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux Prêts refinancés après que ces fonds aient été alloués.

Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance modérée conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information*, émise par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*.

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les règles d'éthique et d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code de déontologie des professionnels comptables) émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*.

Nous appliquons la norme ISQC² et avons, à ce titre, mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Notre travail a été réalisé par une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de rapports et d'assurance sur le développement durable.

Nature et étendue des travaux

Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel ainsi que de l'évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des Informations et, le cas échéant, les personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier les personnes responsables de la collecte des Informations concernant les Informations du Rapport au sein de la Société et, le cas échéant, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apprécier la robustesse des procédures de reporting en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- vérifier la concordance des Informations publiées présentées dans le Rapport avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;

² ISQC1 – Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes.

- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2021 ;
- sur la base d'un échantillon représentatif de projets, à savoir les Prêts refinancés :
 - vérifier le caractère éligible de ces projets au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;
 - vérifier la concordance des montants des projets au 31 décembre 2021, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité.
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets est inférieur ou égal au montant de ces projets au 31 décembre 2021.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris La Défense, le 31 janvier 2023

KPMG S.A.



Brice Javaux
Expert ESG
Centre d'Excellence ESG



Xavier de Coninck
Associé



Jérôme BESSET
Directeur Structuration et
gestion des Obligations
Durables



Yves MILLARDET
Président du Directoire



Thiebaut JULIN
Directeur financier et membre
du Directoire



Romain NETTER
Directeur du Financement
à moyen et long termes



Lucille SIMON
Directrice de la communication



Maelien BOREL
Chargé de financement -
Financement à moyen
et long termes



AFL
RAPPORT SUR LES
OBLIGATIONS
DURABLES
2023